

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16171127

de

TRIBUNAL DE COMMERCE

01 DEC. 2016

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0812.689.160**

Dénomination

(en entier) : **WCTP CONSTRUCT GROUP**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **champ du Petit Pré 38 - 1457 Walhain-Saint-Paul**

Objet de l'acte : augmentation de capital

D'un procès-verbal dressé par le notaire associé Benoît COLMANT à Grez-Doiceau le 28 octobre 2016, portant à la suite « Enregistré au Bureau de l'Enregistrement Actes Authentiques Ottignies-Louvain-la-Neuve le 8 novembre 2016, Référence 5 Volume 0 Folio 0 Case 13111. Droits perçus : cinquante euros (€ 50,00). Le receveur », il résulte que l'assemblée de la société privée à responsabilité limitée "WCTP CONSTRUCT GROUP", dont le siège social est établi à 1457 Walhain-Saint-Paul, champ du Petit Pré 38 a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

A l'unanimité l'assemblée dispense Monsieur le Président de donner lecture des rapports du gérant et de Madame Geneviève Buelens, réviseur d'entreprises représentant la société « BMA & Associates SCRL » ayant ses bureaux à 1030 Bruxelles, Boulevard Lambert 430/3, rapports établis conformément à l'article 313 du Code des sociétés ; l'associé unique reconnaissant avoir reçu un exemplaire de ces rapports et en avoir pris connaissance.

Le rapport du réviseur d'entreprises, daté du 27 octobre 2016, conclut dans les termes suivants :

« Nous avons été mandatés par le gérant de la société WCTP CONSTRUCT GROUP S.P.R.L. afin d'établir le rapport légal prévu par l'article 313 du Code des Sociétés.

L'opération envisagée consiste en une augmentation de capital de 88.200,00 EUR pour porter le capital actuel de 18.600,00 EUR à 106.800,00 EUR. Cette augmentation de capital se réalisera par l'apport de la créance détenue par la société BLIXEN DEVELOPMENT S.A.

Au terme de nos travaux de contrôles, nous sommes d'avis que :

1. l'opération a été contrôlée conformément aux normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apports en nature et que l'organe de gestion de la société est responsable de l'évaluation des biens apportés, ainsi que de la détermination du nombre de parts à émettre en contrepartie de l'apport en nature ;

2. la description de l'apport en nature répond à des conditions normales de précision et de clarté ;

3. le mode d'évaluation de l'apport en nature arrêté par les parties est justifié par les principes de l'économie d'entreprise et conduit à une valeur d'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable et, le cas échéant, à la prime d'émission des actions ou parts à émettre en contrepartie, de sorte que l'apport en nature n'est pas surévalué.

La rémunération de l'apport en nature consiste en la création de 882 nouvelles parts de la société WCTP CONSTRUCT GROUP S.P.R.L. sans désignation de valeur nominale.

Nous croyons enfin utile de rappeler à l'associé de la WCTP CONSTRUCT GROUP S.P.R.L. que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération. »

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de 88.200,- euros pour le porter de 18.600,- euros à 106.800,- euros par la création de 882 parts sociales nouvelles, sans désignation de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et participant aux résultats de la société à compter de leur création.

L'assemblée décide que cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport d'une partie de la créance d'un même montant par la société anonyme « BLIXEN DEVELOPMENT » ayant son siège social à 1457 Walhain-Saint-Paul, champ du Petit Pré 38, dont le numéro d'entreprise est le 0451.446.116.

TROISIEME RESOLUTION

A l'instant intervient :

la société anonyme « BLIXEN DEVELOPMENT » ayant son siège social à 1457 Walhain-Saint-Paul, champ du Petit Pré 38, dont le numéro d'entreprise est le 0451.446.116.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Laquelle, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la présente société et expose qu'elle possède à charge de ladite société une créance certaine, liquide et exigible, constituée par une avance, pour un montant de quatre-vingt-huit mille deux cents euros (€ 88.200,00) quatre-vingt-huit mille deux cents euros (€ 88.200,00) pour partie de cette créance.

A la suite de cet exposé, la société anonyme « BLIXEN DEVELOPMENT », préqualifiée, déclare faire apport à la présente société de la créance à concurrence de quatre-vingt-huit mille deux cents euros (€ 88.200,00) qu'elle possède contre elle.

En rémunération de cet apport, dont tous les membres de l'assemblée déclarent avoir parfaite connaissance, il est attribué à la société anonyme « BLIXEN DEVELOPMENT » qui accepte, les 882 parts sociales nouvelles, entièrement libérées, de la présente société.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous les membres de l'assemblée constatent et requièrent le notaire d'acter que l'augmentation de capital est intégralement souscrite, que chaque part sociale nouvelle est entièrement libérée et que le capital est ainsi effectivement porté à cent six mille huit cents euros (€ 106.800,00) et est représenté par 1068 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'adapter les statuts aux résolutions qui précèdent et en conséquence, décide de modifier comme suit l'article 5 des statuts :

« ARTICLE 5. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à cent six mille huit cents euros (€ 106.800,00).

Il est représenté par 1.068 parts sociales sans désignation de valeur nominale. »

Pour extrait analytique conforme,
Benoît COLMANT, Notaire associé.

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal avec annexes , statuts coordonnés.